



## Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée

### 2114 - Actions décentralisées

#### REVPOL 2 - Partenariats et solidarité internationale

##### Rapport n° CG/2011/25

###### Service Chef de file :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

###### Service(s) associé(s) :

###### Résumé :

Le présent rapport soumet à votre approbation des propositions d'ajustement pour les partenariats internationaux du Conseil Général ainsi que pour le soutien départemental aux projets de solidarité internationale, afin de finaliser la révision de la politique internationale départementale, en complément de la délibération du 25 octobre 2010.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a déployé une politique variée et dynamique à l'international, structurée autour de trois volets : la coopération transfrontalière, les affaires européennes et la coopération décentralisée (partenariats et solidarité internationale).

Cette politique a été formalisée, en 2009, par deux délibérations de l'assemblée plénière qui définissent la stratégie internationale du Conseil Général.

Dans le cadre de la révision des politiques départementales, initiée en 2010, les volets coopération transfrontalière et affaires européennes ont fait l'objet de modifications, adoptées par délibération de l'assemblée plénière en date du 25 octobre 2010, et de grandes orientations ont été définies pour le volet Partenariats et solidarité internationale.

Il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre ces orientations en procédant à des ajustements opérationnels du dispositif de 2009.

Les propositions d'ajustement qui vous sont soumises ci-après s'appuient sur une analyse technique détaillée de l'action existante réalisée par le Service des Relations Internationales et ont été débattues en commission de la coopération transfrontalière et décentralisée. Elles prennent en compte les évolutions de l'institution départementale et des coopérations, depuis 2009.

## 1. Partenariat avec la Silésie (Pologne)

### Etat des lieux

Depuis la signature d'un premier accord en 1998, la coopération avec la Silésie s'est développée au sein de quatre volets au dynamisme variable : coopération économique, coopération touristique (en appui sur l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin), échanges d'expériences interinstitutionnels (en matière de coopération transfrontalière notamment) et échanges interculturels (en matière de création artistique contemporaine, d'échanges de collégiens et de groupes folkloriques particulièrement).

Le développement de cette coopération a pu s'appuyer sur les rencontres entre élus programmées chaque année et sur le Bureau de coopération Bas-Rhin – Silésie, financé très majoritairement sur fonds bas-rhinois (100% jusqu'en 2010 puis 90%).

### Propositions d'évolution et effets attendus

Après plus de douze ans de coopération et suite à l'intégration réussie de la Pologne dans l'Union européenne, il ne paraît plus nécessaire de conserver le dispositif exceptionnel mis en place à l'origine.

Il est donc proposé d'alléger ce dispositif en remplaçant l'annualité systématique des commissions mixtes par des rencontres ponctuelles organisées à l'occasion d'événements clés de la coopération ou de l'actualité des deux institutions et en programmant la fin du financement du Bureau de coopération Bas-Rhin – Silésie à compter de 2012.

En ce qui concerne le contenu de la coopération, les échanges pourront être poursuivis, conformément aux orientations stratégiques de 2009 et aux dispositions de la convention de partenariat du 12 juillet 2010.

## **2. Partenariat avec la Région de Vidzeme (Lettonie)**

### **Etat des lieux**

Suite à la conclusion d'un premier accord de partenariat en avril 2005, la coopération entre le Bas-Rhin et Vidzeme s'est développée essentiellement autour d'échanges interculturels.

Des échanges réguliers entre acteurs bas-rhinois et lettons (chorales, clubs de foot, etc.) ainsi qu'un échange d'expériences autour des sentiers de randonnée sont ainsi en cours avec l'appui d'une coordinatrice francophone de la coopération, basée au sein des services de la Région de Vidzeme et cofinancée par le Conseil Général (à 70% environ).

Nos partenaires lettons ont fait preuve d'une forte motivation à poursuivre cette coopération, malgré un contexte économique défavorable ayant entraîné une baisse drastique des budgets locaux.

### **Propositions d'évolution et effets attendus**

Dans un objectif de solidarité intra-européenne et afin de tenir compte des liens établis entre acteurs des deux territoires, il est proposé de renouveler ce partenariat courant 2011 pour une durée de trois ans, autour de deux grands volets : échanges interculturels et échanges d'expériences dans le cadre de projets européens ; il est également proposé de programmer dans les trois ans qui viennent la baisse progressive du cofinancement du poste de coordinatrice.

## **3. Partenariat avec Prahova (Roumanie)**

### **Etat des lieux**

Malgré un contexte initial a priori favorable, le partenariat, noué en 2005, avec le Judet de Prahova n'a jamais réellement démarré.

### **Propositions d'évolution et effets attendus**

En l'absence de développement probant de la coopération, il est proposé de ne pas renouveler l'accord de partenariat, qui expirera en juillet 2011.

Le non renouvellement de cet accord ne remet pas en question la coopération économique instituée entre les acteurs alsaciens et la Chambre de commerce et d'Industrie de Prahova, en lien avec la Maison de l'Alsace à Brasov.

## **4. Partenariat avec le Canada**

### **Etat des lieux**

Après des débuts prometteurs en 2002-2005, le partenariat avec le Manitoba s'est peu développé, du fait de la distance et de problèmes de langue notamment.

Le protocole d'entente entre les deux collectivités a toutefois été renouvelé en 2009 pour une période de 5 ans.

La Région Alsace a conclu, de son côté, un accord de partenariat avec la Délégation Générale du Québec à Paris (DGQP).

### **Propositions d'évolution et effets attendus**

Compte tenu de l'opportunité et de l'intérêt que constitue une coopération décentralisée avec le Québec, dans des domaines aussi importants que l'action sociale, le développement touristique et économique, les technologies innovantes ou encore l'environnement, le Conseil Général pourrait tirer directement profit d'échanges d'expériences au bénéfice de ses propres politiques.

Pour ce faire, il est proposé de développer les échanges interculturels et les échanges d'expériences avec des acteurs québécois et manitobains dans les thématiques ciblées dans le protocole d'entente Bas-Rhin/Manitoba (énergie et changements climatiques, politique jeunesse, politiques en faveur des personnes âgées et handicapées, notamment en lien avec les technologies de l'information et de la communication et la santé) ainsi que dans le domaine du tourisme et du développement du territoire.

Ces échanges pourraient s'inscrire dans le cadre d'un rapprochement avec le partenariat Alsace-Québec avec, éventuellement, l'intégration par le Conseil Général, en 2012, de l'accord de coopération Alsace-Québec qui doit être renouvelé à cette date.

## **5. Partenariat avec Madagascar**

### **Etat des lieux**

Plus de dix ans de partenariat avec les collectivités des régions malgaches Boeny et Betsiboka ont permis de développer des actions ciblées en matière de lecture publique et d'éducation, d'aménagement et d'assainissement et d'appui institutionnel qui apportent un soutien non négligeable aux populations locales, dans un contexte de crise politique et économique persistante.

Cette intervention s'inscrit, au sein de l'IRCOD, dans une dynamique régionale concertée.

### **Propositions d'évolution et effets attendus**

Il est proposé, en confirmation des orientations de 2009, de poursuivre la consolidation de la coopération avec Madagascar au sein de l'IRCOD, en s'appuyant sur une recherche de cofinancements pour le développement d'équipements d'envergure et en poursuivant l'ouverture du partenariat à l'ensemble des Bas-rhinois, par le biais du volet éducation au développement. Cet engagement du Département se poursuivra au titre de la solidarité avec l'un des pays les plus pauvres de la planète.

## **6. Echanges ponctuels avec des régions européennes**

### **Etat des lieux**

En complément des partenariats institutionnels, il est dans l'intérêt du CG de développer des échanges ponctuels d'expériences et des visites d'étude dans des domaines à enjeux, dans un objectif de benchmark et de veille sur les politiques et technologies innovantes.

### **Propositions d'évolution et effets attendus**

Il est donc proposé de confirmer cette volonté stratégique de 2009 en développant les échanges ponctuels dans des domaines stratégiques (TIC et santé, développement économique et touristique, énergies renouvelables et problématiques environnementales, action sociale et insertion professionnelle,...), avec des régions d'Europe (Allemagne, Autriche, pays scandinaves, pays anglo-saxons, Italie du Nord, Benelux, etc.).

## **7. Soutien aux projets de solidarité internationale des associations**

### **Etat des lieux**

Le CG soutient les projets de solidarité internationale des associations bas-rhinoises dans le cadre d'un appel à projet annuel (18 projets soutenus pour 50 000 € en 2010).

Ces associations peuvent également solliciter la Région Alsace qui organise elle-même aussi un appel à projets sur des critères proches.

### **Proposition d'évolution et effets attendus**

Dans un souci de meilleure lisibilité et de simplification des démarches pour les associations ainsi que d'efficacité renforcée, il est proposé la mise en place d'un guichet commun Solidarité internationale.

Ce guichet permettrait aux associations de remplir un seul dossier de demande de subvention pour les deux institutions tout en maintenant une instruction autonome des demandes, chaque collectivité pouvant prioriser l'attribution de son soutien financier en fonction de ses propres critères.

Ces propositions d'ajustement ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, au cours de sa réunion du 28 avril 2011.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, le Conseil Général :*

*- valide les propositions de modification du partenariat avec la Silésie (Pologne) prévoyant la fin des échanges annuels systématiques et du subventionnement du Bureau de coopération Bas-Rhin - Silésie à compter de l'année 2012,*

*- autorise le renouvellement pour trois années du partenariat avec la Région de Vidzeme (Lettonie) dans le cadre d'une plus grande réciprocité financière avec une baisse progressive du soutien au poste de coordinatrice francophone,*

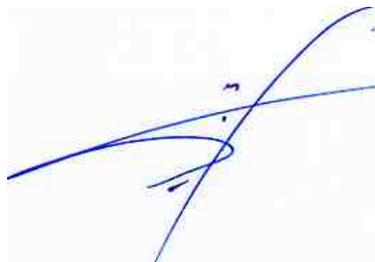
*- décide du développement de liens de coopération avec des acteurs québécois, en complément de la coopération Bas-Rhin-Manitoba, et en relation, éventuellement, avec la Région Alsace,*

*- maintient les dispositions des délibérations du 23 mars et du 22 juin 2009 relatives à la coopération avec les collectivités malgaches au sein de l'IRCOD, d'une part, et aux échanges ponctuels d'expériences dans le cadre de relations ciblées avec une région européenne, d'autre part,*

*- approuve le principe de la mise en place d'un guichet commun avec la Région Alsace pour le soutien aux projets de solidarité internationale.*

Strasbourg, le 30/05/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL